et saisit avidement le verre et le flacon de genièvre qu'elle apportait.

—Tu es bien las?

—Harassé,.... pris de vertiges comme si j'avais la fièvre; c'est l'air libre qui me monte à la tête.... Et puis,.... après tout, c'est assez triste de ne pas retrouver ici la pauvre vieille.... De loin, je me figurais que ça ne me ferait rien du tout, car.... c'est bien elle qui m'a perdu par sa stupide résistance et son avarice.... Tonnerre!.... quand j'y pense!.... Elle s'est tant débattue pour quelques billets de mille francs, elle a disputé si longuement qu'elle m'a laissé prendre.... Ah! je ne l'ai pas pleurée, non! Quand j'ai su sa mort, je me suis dit: "De quoi lui sert, à cette heure, l'argent qu'elle me refusait!...." Pourtant, j'aurais été bien aise de la trouver ici à mon arrivée......

—Elle a parlé de toi avant de mourir......

—Elle ne m'a pas déshérité, j'espère?

—Pas un instant elle n'en a eu la pensée...... Elle a désiré que cette chambre devînt la tienne et qu'elle fût tenue prête toujours à te recevoir...... Elle t'a toujours aimé plus que tout au monde......

—Pas tant que son argent!......

—Ne dis pas cela,.... c'est toi qui as manqué de confiance...... Si tu avais avoué la vérité?

Il se leva brusquement.

—Assez! Laissons cela.... J'ai eu le temps de ressasser en moi-même mes griefs.... Ne m'irrite pas!.... Ainsi, ce sera là ma chambre?

Il marcha à droite et à gauche d'un pas traînant, et son dandinement lourd rappelait à Lise la démarche fatiguée de son père.

—En ai je passé des jours d'ennui et des soirées de misère dans cette baraque!.... Il y en a qui se souviennent de leur enfance et qui la regrettent; pas moi, toujours!.... Il y en a qui se souviennent de leur père avec attendrissement; pas moi, toujours!

—Arthur, je t'en prie, laisse en paix nos morts.

Il se versa un verre de genièvre et le but d'un trait.

—Ah! dame, je viens d'un lieu où la sensiblerie n'a pas cours, où les vieux préjugés de famille ne pèsent pas lourd... La voix du sang? Bast! les beaux sentiments?.... Ah! bien oui!.... On se souvient des taloches, giffles, coups de pied et autres caresses paternelles.

—Mon père t'aimait, et ses duretés le rendaient plus malheureux que toi-même.

—Allons donc!

Il haussa les épaules, marcha encore et but de nouveau.

—Tout de même cela fait plaisir d'être là, les mains dans les poches, devant un bon feu, tandis qu'il y en a qui reçoivent sur le dos la pluie et la grêle, ou qui vont grelotter toute la nuit, le ventre creux, sur une méchante paillasse, mal couverte, et qui se lèveront, rompus de tous les membres, avant le jour. C'est bon d'être libre!.... Donne-moi à boire, je veux me griser.... Il faut bien faire la fête pour mon premier soir de liberté.... J'aurais voulu amener Lassagne.... Il n'a pas voulu,.... à cause de toi....

—Tu l'as vu déjà?....

—Il est venu au devant de moi à la gare.... C'est là un ami comme il n'y en a pas deux.... Pourtant tu le rebutes, à ce qu'il paraît.... Il ne veut pas venir par peur de te déplaire!....

Lise baissa la tête sans répondre. Arthur but encore, et d'une voix plus haute reprit:

—Tu ne prétends pas me priver de mon ami, pourtant,.... mon seul ami!.... Quand j'arrive, après tant d'années d'injustes misères, tu ne vas pas faire la mijaurée et me gâter ma vie?

Il but encore coup sur coup plusieurs verres.

—Que j'ai soif,.... tonnerre!.... Il n'y a plus de schiedam. Lise, donne autre chose.... A boire! Lise,.... je brûle, j'étouffe....

Elle approcha de ses lèvres un verre d'eau fraîche; il le repoussa brutalement, le verre tomba et se brisa sur le plancher.... Alors sa tête s'abattit, inerte, entre ses bras croisés sur la table, et bientôt il s'endormit en répétant:

—A boire!

Navrée de dégoût, sa sœur enleva doucement les objets fragiles qui se trouvaient à sa portée et se retira. Un ronflement embarrassé, bruyant, l'accompagna jusqu'à sa chambre, où elle s'enferma, tremblant des pieds à la tête.

—O cruelle vie!...... cruelle, hideuse! murmurait-elle avec un désir désespéré de fuir, disparaître......

Dans sa tête enfiévrée se heurtaient des légions de pensées noires, de projets désolés, sans qu'elle pût s'arrêter à aucun...... Ainsi mise en demeure subitement de prendre un parti, elle ne savait à quoi se résoudre.... La nuit passa sans repos, sans sommeil.

Le lendemain, quand elle aborda son frère, elle le trouva dégrisé et plus calme; presque aussitôt, il lui annonça son intention d'aller se décarêmer à Paris. C'était la meilleure nouvelle qu'elle pût attendre.

Après avoir pris chez le notaire tout l'argent disponible sur sa part d'héritage, il partit le soir même avec son ami Lassagne.

Lise était présente quand celui-ci vint chercher Arthur pour le conduire à la gare; son premier mouvement avait été de se retirer, son frère la retint.

Arsène, à qui ce premier mouvement n'avait pas échappé, se confondit en salutations d'un respect ironique.

—Je vous ramènerai ce cher Arthur sain et sauf, mademoiselle Lise.... Je n'ai rien tant à faire que de vous plaire.

Lise, sans le regarder, murmura quelques mots de remerciment.

Il reprit en la transperçant de ses yeux effrontés:

—N'emporterai je pas un regard un peu doux, un seul regard, belle demoiselle?.... Allons! levez les yeux, osez me contempler un instant...., contemplez le joli garçon qui vous adore.... Plus d'une l'a fait sans en perdre la tête, je vous jure....

—Laisse-la tranquille, s'écria Arthur avec humeur. Si tu la persécutes ainsi, reprit-il quand ils furent seuls, elle ne pourra jamais te souffrir.... Qu'y gagnerons nous?

—Vieille habitude d'enfance.... C'est plus fort que moi.... J'aime sa colère, ses airs effarouchés, l'indignation de ses yeux si doux, le dédain de sa lèvre dont le coin se relève....

—Quel lyrisme!.... Deviendrais-tu amoureux de Lise?....

—Amoureux?.... J'en ai l'encolure, vraiment.... Je m'amuse, voilà! Pourtant, elle est gentille, c'est sûr.... Et ce ne serait pas un mauvais calcul peut être de prendre quelque empire sur cette fillette....

—Tu comptes peut cela sur tes grimaces?

—Dame! chacun s'y prend comme il peut.... Je n'ai pas la prétention de la séduire par mes agréments personnels, ni par l'éclat de mon génie, ni la bonne odeur de mes vertus.... Je me rabats sur les grimaces.... C'est plus habile que tu ne penses.... Elle se révolte, s'indigne, elle me déteste.... Je lui fais peur et j'occupe sa pensée, son imagination, je lui deviens une obsession, une idée fixe .... Et qui ne sait la puissance d'une idée fixe? Si je le voulais, j'arriverais à me faire épouser.

Arthur éclata de rire.

—Travaille, beau ténébreux.... Si tu réussis, je te promets ma bénédiction.

—Je te le répète, ce ne serait pas une mauvaise affaire......, nous ferions une bonne maison à nous trois. Elle a des rentes par sa marraine...., il me reviendra aussi quelque bien, quand j'aurai liquidé papa et maman.... Tu finirais tes jours entre nous, bien tranquille...., bien choyé....

Arthur ne répondit pas; il songeait:

—Pourquoi pas, après tout?.... Lise est douce et finirait par s'habituer à lui.... Ce beau-frère là, du moins, ne me mépriserait pas.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE

DERNIÈRE PARTIE.

XIX.

Des semaines, des mois passèrent et l'on n'entendit plus parler des voyageurs. Lise, rassurée, commença à espérer que son frère se fixerait définitivement au loin et ne ferait que de rares et passagères apparitions dans sa ville natale. Qu'y pouvait-il trouver en effet que l'isolement, la défiance, le mépris, le souvenir toujours présent de son ignominie? Ce retour de tranquillité, après la terrifiante secousse de l'arrivée d'Arthur, lui faisant paraître douce l'obscurité silencieuse où s'écoulaient ses lentes journées. Un billet de Nicole la tira de cet engourdissement.

"Si tu m'aimes, viens...... Je suis à Paris chez mon père, bien malheureuse. J'ai quitté sans retour M. de Feugrix.

"Ta triste Nicole."

Que s'était-il passé? Etait-ce possible que Mme de Feugrix songeât sérieusement à se séparer de son mari? Ses fols enfantillages avaient-ils pu si tôt tourner au tragique? Elle tenait ce billet, le relisait, pesant chaque expression comme si la lumière, à force d'être sollicitée, pouvait en jaillir. L'instinct de son cœur la portait à courir à l'appel de son amie.... Une timidité la retenait: de quel œil M. de Feugrix et le général d'Aurevelle verraient-ils près de Nicole la sœur d'Arthur Douny? Et, bien qu'il fût absent, la passion de George, que tous connaissaient, l'obligeait à plus de réserve encore. Dans cette perplexité, elle se décida à prendre conseil de M. et de Mme Werner, aussi intéressés qu'elle-même au bonheur de Mme de Feugrix. La vieille dame était seule et parut moins surprise qu'elle ne le pensait de la fuite de Colette:

—Je ne sais ce que cette folle a dans l'esprit, s'écria l'irascible petite dame; elle m'a écrit, il y a quelques semaines, une diatribe contre son mari qu'elle accuse des sept péchés capitaux et de quelques autres encore; elle aboutissait à une demande de la recevoir ici au cas où elle se trouverait forcée de fuir le toit conjugal. Je l'ai chapitrée de la belle façon et lui ai déclaré que je n'entendais pas prendre parti dans ses querelles de ménage. M. Werner aurait voulu que j'ouvrisse tout grands mes bras et ma maison, quitte à ménager plus tard un raccommodement; je n'ai pas entendu de cette oreille là. Une femme doit vivre avec son mari, et la place des enfants est entre le père et la mère..... Après tout, il ne m'est pas prouvé que ce Feugrix soit aussi noir qu'elle le peint.

Malgré sa mauvaise humeur, elle était tourmentée et pria vivement Lise de se rendre à l'appel de la jeune révoltée et d'user de son influence pour la ramener à son devoir et à son mari. M. Werner se chargea d'accompagner Lise et de lui ménager un bon accueil près de M. d'Aurevelle.

Quand ils arrivèrent, Mme de Feugrix était dans le grand salon de la rue de Solférino, drapée de noir comme une veuve, avec des plis d'une majesté savante, pleine d'élégance et de bonne grâce. Auprès d'elle, ses deux petits garçons folâtraient sur le tapis, et par moments, leurs jeux lui arrachaient un bon rire enfantin aussitôt réprimé, et elle retombait dans l'attitude tragique qui lui semblait convenir à la circonstance. Elle se leva vivement à la vue de Lise et la serra dans ses bras. M. Werner avait jugé à propos de laisser les deux amies seules en ce premier moment et s'était rendu près de M. d'Aurevelle dont il tenait à connaître les sentiments.

—Merci d'être venue...... Je suis si malheureuse.

—Qu'y a-t-il donc?...... Qu'est-il arrivé?....

—Ce que l'on devait prévoir...., avec un homme tel que M. Feugrix.... Il m'a rendu l'existence si amère que j'ai dû me retirer chez mon père.... qui m'a fort mal reçue par parenthèse!.... Mais on peut supporter d'un père ce que l'on ne supporte pas d'un mari....

—On peut tout supporter quand on aime, ma bonne chérie.... Ton mari a consenti à ton départ?

—Il a bien fallu, au point où en sont les choses....

—Tu m'effraies, dit Lise en attirant son amie près d'elle sur une causeuse.

—Que tu es heureuse de n'être pas mariée, toi! s'écria Mme de Feugrix en secouant sa jolie tête d'un air navré. Tu ne te fais pas l'idée de cette galère.... le mariage! On épouse un monsieur pour être chérie, adorée, respectée, n'est-ce pas?....

—Un peu aussi parce qu'on l'aime et qu'on le respecte soi-même.

—Oui...., sans doute.... Mais c'est surtout, vois-tu, pour avoir quelqu'un près de soi qui s'occupe de vous plaire, de vous rendre la vie agréable; qui ait des attentions, des prévenances.... pour être un peu gâtée même.... Les femmes ont besoin d'être gâtées.... Eh bien! ma petite, rien de tout cela...., à peine pendant la lune de miel, et encore!.... Ce miel-là est déjà mêlé d'amertume.... Non.... on n'est heureuse qu'avant...., parce qu'alors on se figure des choses.... miraculeuses.... La vérité est bien pâle à côté du rêve.

Elle soupira, tamponna ses yeux avec son petit mouchoir parfumé, et comme Fritz et Bob se chamaillaient trop bruyamment, elle appela l'Allemande et les fit enlever....

—Tu disais donc que M. de Feugrix manque d'attentions et de prévenances?.... Les hommes ont des occupations, des affaires, des soucis.

—Dis donc des plaisirs plutôt, s'écria Mme de Feugrix avec animation.... Leurs prétendues affaires ne sont que des prétextes à mauvaise humeur ou des occasions de s'amuser clandestinement. D'ailleurs, c'est fini, rompu! nous avons échangé les mots irréparables.

—Les mots irréparables? Lesquels? demanda Lise naïvement.

—Ce que l'on dit quand on joue son va tout.... quand on ne garde plus de mesure et qu'on se moque des conséquences. Nous avons eu une scène terrible.

—A quel propos?

—Je ne sais plus trop......; le point de départ n'était rien: une de ces discussions insignifiantes comme il y en a dans tous les ménages....

—S'il y en a dans tous les ménages, Colette, si c'est classique et absolument inévitable, alors,.... vraiment!......

—Oui, mais la nôtre.... notre discussion a bientôt dégénéré.... Je l'ai appelé vieux galantin et l'ai averti que s'il continuait ce train là, il ne tarderait pas à devenir tout à fait *gaga*.... Tu vois, c'était raide! Il a répondu en me traitant de folle, il a dit que ma jalousie extravagante tournait à la monomanie....que pour être aimée il fallait d'abord être aimable, etc. J'ai répliqué.... il a riposté, et nous avons échangé un tas de vérités déplaisantes,.... et cela, coup pour coup, sans prendre le temps de respirer.... Dire qu'on en arrive là, en si peu d'années, après s'être appelés: "mon ange, mon cher amour," avec des regards d'extase!

—C'est triste, ma pauvre amie.... Pourtant, je ne vois là rien d'absolument irréparable; ce sont des propos désagréables échangés dans le feu de la colère.... au fond, cela ne signifie pas grand'chose.

—Mais, cela a continué, ma chère.... Je me suis montée, montée.... Je lui ai déclaré que, si je n'avais plus l'avantage de lui plaire, je trouverais bien des gens moins difficiles que lui.... Il a riposté que c'était la prétention de certaines femmes de rendre tous les hommes épéris d'amour, qu'il m'engageait à éviter ce ridicule.... Ainsi provoquée, j'ai perdu la tête et je me suis mise à fredonner.... Oh! j'ai eu tort, je sais bien que j'ai eu tort, mais j'étais exaspérée.... J'ai fredonné, en tambourinant sur la table, le *Sire de Framboisy*.

—Tu dis?.... le *Sire*....

—Le *Sire de Framboisy*.... tu sais bien cette chanson: "la prit si jeune qu'il s'en est repenti." Ma chère, l'effet a été foudroyant, il est devenu pâle, sa voix sifflait.... Il a crié qu'une fille sans retenue (toujours l'histoire de l'orage, maudit orage!) qu'une fille sans retenue ne pouvait devenir qu'une femme sans honneur.... J'ai voulu me rétracter, mais il ne m'écoutait plus, et a fini par me défendre de recevoir à l'avenir M. de Rébedens et même de danser avec lui!

—Qu'est-ce que c'est que M. de Rébedens?

—Le plus joli garçon du Poitou,.... et l'un de mes *flirts* les plus élégants....

—Un de tes flirts!.... Je ne te comprends pas.... Comment! tu es jalouse de ton mari et tu as des flirts!....

—Mais oui,...., pour le décor, ma chère.... Il faut bien avoir quelques hommes agréables qui soient empressés autour de moi dans le monde,...., et assidus à mes jeudis.... c'est indispensable,.... J'avais la chance d'en avoir un, Rébedens, que toutes les femmes s'arrachent.... Aussi tu comprends mon ennui!

—Pas beaucoup, chérie.... Que t'importe après tout ce M. de Rébedens? Si tu ne danses pas avec lui, tu danseras avec un autre.

—Mais lui dire?.... Comment expliquer à lui.... et à tout le monde?.... Non, vois-tu, c'eût été par trop humiliant.... Et, si je cédais sur ce point, mon mari me tiendrait sous le talon de sa botte.... Tout vaut mieux qu'une telle servitude..... J'ai déclaré à M. de Feugrix que j'étais bien résolue à agir à ma guise avec M. de Rébedens aussi bien qu'avec tout autre.... Alors, il m'a donné le choix d'obéir ou de me retirer chez mon père. J'ai dit: Mon choix est fait! Et je suis partie avec les enfants.

—Il t'a permis de les emmener?.... c'est très bon de sa part.

—Par exemple!.... Est-ce que ce n'est pas moi qui les ai mis au monde?.... Est ce que je n'ai pas eu toute la peine, moi?.... Oui, oui, je les ai emmenés et je suis arrivée chez papa,.... qui m'a fort mal reçue.

Et Mme de Feugrix versa quelques larmes dans son mouchoir brodé.

—Que vas-tu faire maintenant?

—Apaiser papa d'abord.... c'est le plus pressé.... Il est de fort méchante humeur et m'a fait de vilains compliments.... Grand'mère ne veut pas me recevoir.... Je suis bien malheureuse!... quelle bêtise j'ai faite d'épouser un vieux mari!....

—Ecoute, ma Colette! je crois que tu as tort d'insister toujours sur l'âge de ton mari: tu le savais, son âge, quand tu l'as épousé, il ne te l'a pas caché.... et je me souviens que ton père avait appelé ton attention sur ce point.... Il n'est donc pas très juste de le lui reprocher.

—Oh! je sais bien.... ce n'est pas fort délicat, ni fort généreux....

—C'est tout simplement odieux, ma petite Colette, et de plus, cette insistance a le tort d'exagérer à tes yeux l'écart des âges.... Voyons! tu aimes ton mari?

—Je n'en suis pas trop sûre....

—Moi, je le sais.... je connais ton cœur.... tu ne voudrais pas qu'il fût malheureux?

—Mais si,.... je t'assure!.... On me dirait qu'il se morfond de tristesse en mon absence, cela ne me ferait pas de peine du tout.... au contraire...

—Je te dis que tu l'aimes toujours.... Lui as-tu écrit depuis ton départ?

—Jamais de la vie!....

—Pas même pour lui donner des nouvelles de ses enfants? Il me semble que, sans compromettre ta cause ni ta dignité....

—Ah! mauvaise! je te vois venir; tu veux entamer les préliminaires de la paix.... De quoi cela servirait il? J'ai le cœur ulcéré, lui aussi!!

Cependant, moins d'une semaine plus tard, la réconciliation était accomplie; il y avait eu un échange de correspondances et d'aveux réciproques; des conditions avaient été discutées, un *modus vivendi* provisoire accepté, et la jeune Mme de Feugrix reprenait le chemin du domicile conjugal avec ses enfants, sous la conduite de son grand-père chargé d'amortir le premier choc entre les deux époux encore mal apaisés.

Lise, soigneusement installée dans un compartiment de dames, rentrait seule au logis, où l'attendait la plus pénible surprise: son frère était de retour.

XX.

A peine avait-elle mis la clef dans la serrure qu'une voix trop connue s'écria:

—C'est elle!...... la beauté en personne.... la beauté fugitive!

En même temps apparaissait Arthur qui, d'un ton d'humeur, lui demanda:

—D'où viens-tu donc?.... J'arrive avant-hier soir fatigué, comptant sur un bon accueil, un bon feu, un bon dîner.... Rien;.... personne!.... Tu aurais bien dû me prévenir de ton voyage....

—Comment l'aurais-je fait? Je ne savais où te trouver......

—Oh! tu n'es jamais à court de raisons, je le sais.... Allons! viens te réchauffer.... Veux-tu du punch?.... nous en avons allumé un pour nous consoler de ton absence.

—Merci;.... j'ai seulement besoin de repos.... Permettez-moi de me retirer, ajouta-t elle avec un petit salut, qui s'adressait à Lassagne comme à Arthur.

—Vous n'allez pas vous envoler déjà, mademoiselle Lise. Il serait cruel qu'une si délicieuse vision s'évanouît, à peine entrevue, comme un rêve!....

Il allongea le bras avec le geste d'attraper des papillons, et fit claquer ses lèvres en signe d'admiration pour sa propre éloquence.

—Ne t'en va pas ainsi, dit Arthur avec humeur; ne dirait-on pas que nous portons la peste!

Il la poussa vers la cheminée, et Lise s'assit, malgré sa répugnance.

—Raconte-nous tes impressions de voyage, reprit son frère,...et toutefois ce ne sont pas des mystères....

—En aucune façon....Je suis allée à Paris voir Nicole de Feugrix, qui s'y trouvait chez son père avec ses enfants..

—Et le charmant George.... George l'incomparable, s'y trouvait sans doute aussi..... tout à fait par hasard? demanda Lassagne en clignant de l'œil malignement.

Sans le regarder, elle répondit:

—George d'Aurevelle est en ce moment à Rio de Janeiro.

Toute l'attention de Lise était concentrée sur son frère qui, de nouveau, avait subi une entière transformation; la molle bouffissure de ses traits avait disparu, et fait place à une maigreur qui creusait ses joues et allongeait son visage; un large cercle plombé encadrait les yeux alanguis, pâlis; sa haute taille se voûtait un peu aux épaules et sa ressemblance avec son père devenait frappante.

—Tes impressions de voyage seraient probablement plus intéressantes que les miennes, dit-elle, s'efforçant de trouver un sujet de conversation.

—Trop intéressantes, mon enfant.... beaucoup trop pour l'être contées.

—On n'en permet pas la lecture aux anges, ajouta Lassagne avec une emphase grotesque.

—Alors, reprit-elle souriant à demi,... puisque nous n'avons rien à nous dire, je vais me reposer......

—S'il vous faut un bras pour vous soutenir, mademoiselle.... je n'ose ajouter un cœur, murmura Arsène courbé dans une prosternation de respect.

Elle ne parut ni le voir ni l'entendre, et de la porte elle dit:

—Bonsoir.... je suis vraiment très lasse......

Elle gagna tristement sa chambre; tout son espoir était qu'Arthur s'ennuyât et repartît bientôt. Il ne tarda pas à s'ennuyer en effet, mais ne partit pas. Pendant l'année qui s'était écoulée depuis sa sortie de prison, il avait follement dépensé; son patrimoine était déjà sérieusement entamé, et pour refaire sa bourse aussi bien que sa santé, il ne voyait rien de mieux que de s'installer près de sa sœur qui, par haine des querelles et des discussions, faisait tous les frais de la vie commune. Arthur se rendait compte cependant que, dans cet état de choses, il devait prendre garde à ne pas se rendre trop insupportable, et il s'efforça de ménager Lise; celle-ci, touchée de ses efforts, lui en savait gré comme s'ils eussent été désintéressés. Cependant, avec le caractère d'Arthur, il était impossible que des conditions ne se produisissent pas à la longue. Un jour, au moment de sortir, il se retourna vers sa sœur:

—A propos, j'oubliais......j'ai invité Lassagne à dîner pour ce soir,....je lui devais cette politesse,...... et j'ai pensé....

Lise rougit violemment; elle tolérait les allées et venues d'Arsène dans la maison, à la condition de ne pas le rencontrer, et elle y réussissait jusqu'alors. Elle n'avait pas pensé que son frère osât le lui imposer; avec un grand effort pour se contenir, elle répondit:

—C'est bien.... Je vais donner des ordres...... J'irai dîner chez Mme Werner qui m'en a tant de fois priée; j'hésitais à te laisser seul, mais, puisque tu as ton ami, je ne serai plus d'empêchement.

Il répondit aigrement:

—Ce n'est guère poli de t'en aller quand j'invite un ami....

—M. Lassagne sait que je suis une fille mal élevée; et toi.... tu sais que sa familiarité m'importune et que ses singeries me déplaisent......

—Il n'a pas d'assez belles manières pour toi?....

—C'est vrai, dit-elle simplement.

—En revanche, il a du cœur, lui!.... il n'abandonne pas les gens dans le malheur.... comme quelqu'un que je connais, et toi aussi!......

Lise sortit sans répondre.

Comme cela devait arriver, sa douceur tourna contre elle: Arthur, peu à peu, prit l'habitude d'inviter Arsène à dîner. Lise continua d'aller ces jours-là chez ses voisins. Il arriva pourtant une fois ou deux qu'Arsène survint à l'improviste, soit qu'il y eût été secrètement encouragé par Arthur, soit qu'il trouvât en lui-même l'audace de cette indiscrétion. Lise, malgré elle, dut présider le repas. Elle s'en plaignit à son frère, qui s'excusa de mauvaise grâce, assurant que ces incidents ne se renouvelleraient plus. Une circonstance fâcheuse privait Lise précisément alors de l'appui de ses bons voisins: M. Werner, atteint d'une grave ophtalmie, avait dû se rendre à Paris pour y suivre un traitement; sa femme l'avait accompagné, laissant la pauvre Lise livrée à ses propres forces.

Malgré les promesses plusieurs fois renouvelées, Lassagne cependant s'insinuait progressivement par un émoussement qu'amène l'habitude, Lise se familiarisait avec le désagrément de le rencontrer; elle n'éprouvait plus à son aspect la même insurmontable révolte. Elle pouvait prendre sur elle de lui répondre avec calme, parfois même elle accordait un sourire de complaisance à ses pantalonnades. Un soir de Noël, au retour de la messe de minuit, elle trouva son frère et Arsène qui l'attendaient près de la table chargée d'un pâté de foies gras, de pâtisseries et de fruits. La petite salle était brillamment éclairée, décorée de bouquets et de guirlandes de verdure; jamais la triste maison n'avait eu un tel air de fête.

—C'est Arsène qui a tout apporté, tout dressé à ton intention, s'écria Arthur très joyeux; détache ton chapeau et ton manteau, et viens faire réveillon avec nous.... Ce sera bien gentil.

Elle murmura quelques remerciments pour Lassagne et essaya de s'excuser; mais elle vit un si vif désappointement, une contrariété si marquée sur le visage assombri de son frère, qu'elle eût peur de provoquer une scène et prit place à table. Arsène n'avait rien dit; il se montra reconnaissant de sa condescendance, et tous les deux, Arthur et lui, semblèrent prendre à tâche de l'en récompenser par leur bonne tenue; ils lui portèrent des toasts aussi corrects que leur permettait leur nature. A mesure cependant que se succédaient les verres de vin de Champagne, la gaîté devenait plus bruyante, les plaisanteries plus incompréhensibles pour Lise; un malaise s'emparait d'elle. Les regards incendiés, les joues enluminées d'Arsène, sa tendance à rapprocher sans cesse sa chaise de la sienne, finirent par lui causer un vif sentiment de crainte; elle se leva pour se retirer. Ce fut un cri de protestation. S'en aller en plein souper, quand la fête commençait à peine! Il fallait attendre au moins la messe de l'aurore. Lassagne lui proposa effrontément d'aller dire cette messe dans sa chambre, et d'une voix avinée, il commença à psalmodier quelques fragments liturgiques accrochés au hasard dans sa mémoire. De plus en plus effrayée, elle se dégagea de la main de son frère qui voulait l'obliger à s'asseoir de nouveau et gagna la porte. Arthur, dont les mouvements étaient alourdis et incertains, ne put la retenir; mais Arsène, plus agile, la saisit par la taille. Au contact de ce bras insolent, Lise indignée le repoussa avec force; il ne fit que rire et resserra l'étreinte qui rapprochait sa figure de celle de la jeune fille. Elle cria:

—Défends-moi, Arthur,.... Arthur!

Et elle se mit à appeler Françoise, mais la vieille femme, assez sourde d'ailleurs, s'était allée coucher dans sa mansarde et ne pouvait l'entendre. Arthur, qui d'abord avait ri, se fâcha et commanda à Arsène de laisser Lise tranquille:

—Lâche-là! entends-tu?.... c'est assez.... Je te dis de la lâcher!.... C'est ma sœur.... Je te défends de la toucher!

L'autre n'écoutait pas.—Il me faut un baiser pour rançon.... Je vous lâcherai pas sans un petit baiser ou deux, ma belle! Il y a assez longtemps que je subis vos rebuffades.... vos mépris.... Aujourd'hui, c'est mon tour!....Je vous tiens!

Et il s'efforçait de détacher les mains dont elle se couvrait la figure. Epouvantée, elle le frappa au visage et de nouveau appela son frère en sanglotant.... Arthur voulut se lever et retomba. Lise, étouffée sous l'étreinte d'Arsène, défaillait presque, lorsqu'un choc violent la délivra. Arthur avait réussi à se dresser sur ses pieds, et, saisissant une bouteille de vin de Champagne, il en avait asséné un coup de toute sa force d'ivrogne sur la tête d'Arsène. Aveuglé par le vin et par le sang, celui-ci lâcha prise et s'abattit par terre. Lise s'enfuit affolée, blessée elle-même au front par un éclat de verre. Elle n'y prit pas garde, non plus qu'à la voix d'Arthur qui la rappelait avec un rire hébété.

—Viens donc!...... il ne te fera pas de mal... Il est maté, je te réponds!... Allons, c'est fini, reviens!.... Quand je te dis que c'est fini!

Lise passa en courant, sans l'éveiller près de Françoise, qui ronflait paisiblement, et s'enferma au verrou. Puis elle lava avec rage les mains et la joue qu'avaient effleurées les lèvres d'Arsène et seulement alors elle sentit quelque chose de tiède couler de son front. Elle alluma une bougie et se vit inondée de sang.

—Tant mieux, pensa t elle; ce n'est pas trop de mon sang pour effacer l'immonde baiser.

Elle tremblait de tous ses membres, la tête lui tournait; elle se jeta sur son lit, essaya de recueillir sa pensée; la figure grimaçante d'Arsène, celle d'Arthur, hébétée par l'ivresse, tournoyaient autour d'elle en un cauchemar éveillé. Elle avait envie de crier, de se débattre comme si encore elle était en leur pouvoir; la fièvre courait dans ses veines, hallucinait son regard. Cependant le sang qu'elle perdait, l'eau froide dont elle renouvelait les compresses finirent par calmer l'excitation cérébrale; peu à peu ses idées s'éclaircirent, se condensèrent en une seule très précise et très ferme: quitter cette maison. A peine cette pensée lui fut-elle venue que sa résolution fut prise. Elle se leva, tout étourdie et chancelante, ouvrit ses tiroirs, réunit ce qu'elle avait d'argent, quelques souvenirs auxquels elle attachait du prix, les objets de première nécessité, et les rangea dans un sac de voyage, puis, enveloppée d'un manteau, la tête couverte d'un chapeau qui cachait son front ensanglanté, doucement, sur la pointe des pieds, elle traversa la chambre de Françoise, que le frôlement de la lumière sur ses paupières réveilla à demi.

—Est ce vous, mam'selle Lise?

Doucement, elle murmura:

—C'est moi, n'ayez pas peur. J'ai oublié un livre en bas.

La vieille retourna la tête contre le mur et Lise passa. La maison muette était noire comme un caveau. Elle souffla la bougie et commença à descendre lentement, attentive à ne faire aucun bruit. Par les baies ouvertes de l'escalier, la blanche réverbération de la neige qui tombait molle et silencieuse l'éclairait seule; elle s'appuyait au mur par peur de tomber sur les marches que l'éclaboussement du givre venu du dehors rendait glissantes. Arrivée en bas, elle vit qu'une ligne lumineuse rayait le corridor noir; en même temps par la porte entre bâillée de la salle s'échappaient une lourde fumée de tabac et une capiteuse odeur d'alcool, et, par instans, une voix rauque, saccadée, parlait, à laquelle répondait un grognement ou un gros rire épais coupé de hoquets. Ils étaient là encore, buvant toujours. Un instant, elle fut tentée de renoncer...L'odeur du tabac la prenait à la gorge et en même temps la peur de tousser, d'être entendue, de retomber dans leurs mains. L'horreur même de cette crainte lui rendit le courage: mieux vaut la rue, même déserte et nocturne, que cette maison où elle se sent prisonnière et menacée! Aussi pâle, aussi légère qu'une ombre, elle se glisse furtive le long de l'étroit corridor, devant la salle entr'ouverte, elle touche la porte, ses doigts se posent sur la serrure, sur la clef qu'elle tourne avec précaution. Elle a grincé!...... Tout son sang reflue.... Elle prête l'oreille, éperdue; le plus insaisissable bruit, celui même de son cœur qui bat et du sang dans ses artères lui semble un tocsin retentissant qui crie: "Prenez garde!.... Elle se sauve!" Rien! ils n'ont point entendu.... La porte roule sur ses gonds, sans bruit; elle se glisse dehors, où la neige couvre le sol d'une épaisse couche blanche sans tache. Lise referme doucement la porte et respire largement l'air glacé de la nuit. Sa main s'est crispée nerveusement sur la poignée de fer; un instant, elle ne peut l'en détacher.... Puis, la peur la reprend, la talonne.... Elle a cru entendre des pas dans la salle basse.... des chaises remuées.... Elle court, haletante, dans la neige, éperdument, devant elle, sans autre idée que de fuir.... tourne à droite, puis à gauche, elle ne sait pourquoi, au hasard!.... Sa fuite doit être découverte; il lui semble entendre un pas précipité derrière elle.......L'impression est si forte qu'elle ne peut la supporter; brusquement elle s'arrête, se retourne......Elle aime mieux savoir....Rien! personne! Mais, à la lueur terne du gaz, elle distingue la trace de ses pas dans la neige et le long sillon marqué par le frottement de sa robe: on peut la suivre à la piste. Elle reprend sa course égarée.... Elle pourrait frapper à la porte d'un hôtel, demander l'hospitalité. Mais elle est connue dans la ville; comment expliquer sa présence dans la rue, à cette heure de nuit, sans accuser son frère!.... Elle marche encore, plus lentement, épuisée, et se trouve enfin devant la gare, encore fermée à cette heure.... A droite, une lanterne rouge indique un poste de police,...un asile au besoin.... Tout à côté, il y a une guérite abandonnée où elle se réfugie et s'affaisse dans un évanouissement de fatigue et de froid.

Un chiffonnier et sa femme, qui rentraient en se querellant aux premières lueurs de l'aube hivernale, la réveillèrent. Ils passèrent près d'elle sans la voir. Au son de leurs voix éraillées, elle se dressa en un sursaut de peur, essaya de se reconnaître, de discerner ce qu'il y avait de réel dans les songes effrayants qui avaient travaillé son lourd sommeil: la réalité égalait le rêve...... Elle souleva ses membres raidis, son corps brisé; la tête lui faisait mal, le sol, les objets dansaient à ses yeux comme en un vertige. Le jour grandissait, elle se dirigea vers la gare.... S'ils étaient là à l'attendre!.... Mais non, personne.... Peu d'instants après, le train rapide l'emportait vers Paris....

Alors seulement, elle se demanda ce qu'elle ferait en arrivant. Aux dernières nouvelles, M. et Mme Werner étaient à Poitiers près de Nicole, dont le ménage marchait toujours médiocrement. Lise allait donc se trouver dans un délaissement absolu, seule dans la grande ville effrayante. Mais elle connaissait l'hôtel où descendaient habituellement M. et Mme Werner, et résolut de s'y faire conduire, de les y attendre, et d'agir ensuite d'après leurs conseils.... Un grand vide obscur où elle s'enfonçait à l'aventure, un délaissement absolu, l'impuissance de la faiblesse, voilà ce que son imagination lui représentait avec une force terrifiante, lorsqu'elle descendit péniblement du wagon de seconde classe où elle s'était trouvée voyager tout le temps avec les femmes de chambre d'une dame étrangère. Aussi sa joie fut grande quand, en arrivant à l'hôtel, elle apprit que M. et Mme Werner étaient arrivés depuis l'avant-veille. Ce fut un cri de délivrance qui s'échappa de ses lèvres et de son cœur! Elle s'élança dans les escaliers et, sans attendre d'être annoncée, au grand scandale du domestique chargé de la conduire, elle fit irruption dans la chambre et se jeta dans les bras de Mme Werner. On connaîtrait mal l'humeur de la dame si l'on pensait qu'elle fut reçue avec des paroles d'amour.

A continuer.

Marie rentre de promenade avec le fils de la maison, jeune homme ayant déjà plus d'un an.

—Ah! monsieur, le petit Georges a parlé, aujourd'hui, pour la première fois.

—Vraiment.

—Oui, monsieur, nous nous promenions au Jardin des Plantes, et, arrivé devant la cage des singes, il a crié: papa, papa! à plusieurs reprises, en frappant ses petites mains l'une contre l'autre!

Enfants terribles.

Un garçon de recette se présente pour toucher le montant d'une traite.

—Mon mari vient de sortir, monsieur, dit la maman.

—Pas vrai, s'écrie Totor, père y est, c'est l'argent qui y est pas!

Assurances et Banques.

Bureau de la compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1892—A l'élection annuelle tenue le 28 décembre 1891, les personnes suivantes ont été désignées pour former le Conseil de Direction pendant l'année 1892:

JULES TUYES, HENRY DENIS, ED. J. BOBET, E. J. DEMAREST, JULES ANDRIEU, J. P. N. BAQUIÉ, H. GALLY, GUS. PITOT, J. W. HINCKS, L. SOARDS, HIPPOLYTE LAROUSSINI, H. L. TAYLOR.

Et à une réunion du Conseil de Direction, tenue le 25 janvier, M. JULES TUYES a été réélu à l'unanimité président, M. ED. J. BOBET, vice-président et M. JOS. A. HINCKS, secrétaire.

JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

28 janv—7t

Bureau de la New Orleans Insurance Association.—Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1892.—A l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 décembre dernier, les personnes suivantes ont été élues directeurs pour servir pendant l'année 1892:

HY. TREMOULET, E. W. HUNTINGTON, A. D. LANAUX, DAN'L WENDLING, J. B. VINET, J. P. ZATARAIN, CHAS T. CARTER, F. E. BERNARD, O. A. SCHNEIDAU, A. M. DELAVALLADE, FELIX LAPLANTE, P. LANAUX.

Et à une assemblée du Board qui a eu lieu le 25 courant, M. PIERRE LANAUX a été réélu Président à l'unanimité et M. GEORGE LANAUX, Jr, Secrétaire.

GEO. LANAUX, Jr, Secrétaire.

27 janv—7t

Germania National Bank.—Les coupons pour l'intérêt semestriel sur les bons de la "JACKSON BREWING COMPANY" de cette ville, dû le 1er février 1892, seront payés sur présentation à cette Banque.

J. L. BERCIER, Caissier.

19jan—au 31jan inc.

Banque Nationale Hibernia.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1891.—Un dividende de CINQ POUR CENT, libre de toute taxe, sera payé sur demande. Par ordre du Bureau.

CHS. PALFREY, Caissier.

1er janv—

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle Orléans, 31 décembre 1891—L'élection annuelle pour sept directeurs de cette Banque, pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la Banque, le LUNDI, 1er février 1892, de midi à 2 P. M.

A. A. LELONG, Caissier.

31 déc—30t

LETTRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL GIBBONS.

Résidence du Cardinal, Baltimore, Md., 11 janvier 1892.

Mon cher Monsieur: A propos de notre conversation de ce matin et mettant de côté tout aspect politique de la question, je désire vous exprimer l'espoir que les efforts de ceux qui, comme vous font opposition au renouvellement de la charte de la Loterie de la Louisiane, auront pour résultat la suppression du mal dont souffre maintenant le bel Etat de la Louisiane.

J'approuve de tout cœur tout mouvement en faveur de la moralité publique, de la vertu et de l'honnêteté et il me semble que la question—la Loterie de la Louisiane continuera t elle sous la protection de la loi son commerce scandaleux—est éminemment une question de moralité et de vertu. Les opérations de la compagnie tendent en réalité à enrichir quelques individus aux dépens et par la misère d'un grand nombre, à tenter les pauvres et ceux qui ne peuvent guère mieux se permettre de gaspiller leurs gains—le seul soutien de mères, de femmes et des enfants qui dépendent d'eux—dans l'espoir vain et trompeur, vrai supplice de Tantale, de devenir un jour possesseur d'un numéro gagnant, et l'on sait que souvent la fièvre du jeu a conduit beaucoup de gens au vol et à la malhonnêteté afin d'obtenir une autre chance d'acheter un autre billet. Un commerce dont le résultat évident manifeste, inévitable et dont l'influence sur le peuple sont tels est réellement un ennemi de l'honnêteté et de la paix de toute société, du bonheur et du bien-être domestiques et du labeur et de l'esprit d'entreprise individuelles, et c'est le devoir de tout citoyen honorable et de tout vrai chrétien d'aider à le détrôner ou à le supprimer.

La charité chrétienne de même que la philanthropie naturelle nous enseignent que nous devons retirer du chemin des imprudents les pièges et délivrer les innocents et les faibles de la tentation. On doit retenir ceux qui veulent se suicider. On doit enlever de la main de l'enfant le tison enflammé. On ne peut douter que la Loterie de la Louisiane, comme on nous la présente, ne soit une tromperie et un leurre pour des milliers de gens et ne détruise la tranquillité d'esprit et l'énergie d'action, si nécessaires pour poursuivre des carrières honorables, et pour s'acquitter des devoirs de la vie.

Les opérations journalières de la compagnie prouvent clairement le point. Ceux là donc sont dignes de louanges qui tâchent d'activer la conscience du citoyen et d'exciter l'opinion publique contre la continuation du mal qui parlent et travaillent pour leur pays, chacun, à enlever de chez eux, un ennemi fatal à leur bonheur, à leurs foyers et à leur prospérité.

Si le mal était limité exclusivement à l'Etat de la Louisiane, je m'abstiendrais d'exprimer mes sentiments, mais puisque, comme un arbre géant, il a étendu ses branches à travers le pays entier, et embrasse dans ses opérations le Maryland et le District de Colombie, qui sont si près de mon diocèse, je ne puis m'empêcher d'élever la voix pour protester et prier Dieu que notre pays puisse être aidé à la bonne œuvre de ... ce ravage. Je suis, avec grand respect, votre tout dévoué en Jésus Christ

J. Cardinal Gibbons.

A Monsieur le Général George D. Johnston.

Sa Grandeur l'Archevêque Janssens, de la Nouvelle-Orléans.

(Une Entrevue)

On demanda à l'archevêque s'il avait lu la lettre du Cardinal Gibbons publiée dans le *New Delta*.

"Oui, je l'ai lue," répondit il.

"Qu'en pensez vous?

"Elle me plait beaucoup," rep it il.

"Voudriez vous donner votre opinion à ce sujet et me nous autoriser à la publier?

A cette question l'archevêque répondit sans aucune hésitation: "Je vous autorise à publier dans le *New Delta* que j'approuve entièrement chaque mot et chaque sentiment contenu dans la lettre du Cardinal Gibbons."

"Voudriez vous ajouter quelque chose aux idées émises par le Cardinal?

"Que puis-je dire de plus! La loterie est pernicieuse; elle a été et elle est encore la cause de beaucoup de souffrances et peut être de crimes. Elle devrait être abolie. Il y a longtemps, cependant, que le clergé catholique connaît mes opinions sur ce sujet. Je ne crois pas qu'il y ait un évêque ou un prêtre catholique aux Etats Unis qui ne pense de même."

"Ne considérez-vous pas la lettre du Cardinal bien explicite?"

"Elle l'est certainement. Elle couvre tout ce que l'on peut dire sur la question, et elle est assez forte et assez claire pour être comprise de tout le monde."

Le vicaire général, le Très Rév. J. Bogaerts, qui était présent pendant l'entrevue approuva entièrement chaque mot prononcé par l'archevêque. Lui aussi avait lu la lettre du Cardinal et elle lui avait beaucoup plu. "Il n'y a rien à ajouter," dit il. "Il faut maintenir la bonne œuvre."

Sa Grandeur l'Evêque Durier, de Natchitoches.

(Une Entrevue)

Quand on lui demanda s'il avait lu la lettre du Cardinal Gibbons, et s'il l'approuvait, il dit, "Oui, j'ai lu la lettre et j'approuve chaque parole et tous les sentiments qu'elle contient." Il dit dans le cours d'une longue discussion au sujet de la loterie, "que les objections à la proposition sont trop nombreuses à mentionner, mais il m'a semblé que la principale objection vient de l'influence et de l'effet démoralisant sur les classes pauvres et ignorantes de notre population qui doit naturellement trouver son principal soutien."

"Mon ministère et ma position," dit il, "m'ont procuré des occasions exceptionnelles d'observer l'influence mortelle qu'elle exerce sur tous ces gens. En leur présentant l'espoir d'une fortune soudaine sans aucun effort de leur part, sans y consacrer aucun temps ni aucun travail, elle les tente constamment à l'oisiveté et à la malhonnêteté jusqu'à ce qu'ils soient perdus pour leur église, pour leurs familles et pour la société. Vous pouvez exprimer pour moi dans le *New Delta* l'espoir que le peuple de la Louisiane détruira le fléau de la Loterie par son vote en avril prochain.

19 jan—7t

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ

[The only Bed-Bug Killer.]

De la rue Orléans, No 49, le Dr Testut a transporté son domicile rue St-Pierre, No 154, près Remparts; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide insecticide ne tache plus ni les couleurs des draps de lit dont on doit les imbiber quand ces coins sont couverts d'œufs de punaises, ni les piquages des matelas. De plus, les bois de lit, intérieurement saturés dudit liquide seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles: la *Bordelaise*, 24 onces, au prix de 75 cents, et le *Litre*, 32 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données clairement et complètement aux acheteurs.

19 jan—

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS;
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
32 RUE TCHOUPITOULAS.

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE., 12 Décembre 1891.

AVIS est ici donné que j'ai été nommé par la Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans, curateur des biens de THOS. W. BOTHICK, interdit.

Tout ce qui est dû à ce dernier me doit être payé, de même que toutes réclamations contre lui dûment approuvées doivent m'être présentées pour être payées.

On me trouvera au No 110 de la rue Gravier, au premier étage, tous les jours, de 9 heures à 11 A. M. et de 3 à 5 P. M.

CHAS. W. DROWN.

16 déc—1m

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

$500 de Récompense!

Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contiennent 30 pilules, 25 cents. Méfiez-vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez B. TUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne. 1er oct—1an VetO

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Burke & Thompson vs. John Shay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19,980.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de cette ville dans l'îlet No soixante treize, borné par l'avenue St-Charles, et les rues Washington, Burdette et Hampson, et mesure soixante-quinze pieds de face à l'avenue St Charles sur cent cinquante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et forme le coin de l'avenue St Charles et de la rue Washington.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 jan—26—fév 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick Lang vs. Mme Eva Buttner, femme de E. L. Buttner, et E. L. Buttner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,5??—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci dessous décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans la partie nommée Faubourg St-Joseph, dans l'îlet borné par les rues Constance (anciennement Live Oak), Annunciation, Magazine et Peniston, et désignés comme lots Nos onze et douze de l'îlet No neuf sur un plan du dit Faubourg St-Joseph, déposé pour références en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville; les dits lots se touchent et mesurent comme suit; savoir

Le lot No onze forme le coin des rues Constance (anciennement Live Oak) et Peniston et mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Peniston. Le lot No douze mesure trente-deux pieds dix pouces de face à la rue Constance (anciennement Live-Oak) sur cent quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26jan—26 fév 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Jacob Von Hoven vs Elizabeth Von Hoven, femme d'Albert Barlow et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 375.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Albert Barlow, institué héritier de sa femme décédée, Elizabeth Von Hoven, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Tout ce certain morceau ou portion de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant et spécialement tous les droits d'alluvion ou accrétions de batture, et sis dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et le fleuve Mississippi, lequel est désigné comme îlet "C" sur le plan original de Rickerville, et comprend la moitié du dit îlet la plus près de l'avenue Peters. La dite portion de terre mesure à peu près deux cent soixante quatre pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Front se joint ainsi et s'étend en profondeur au fleuve Mississippi où il a également une façade de deux cent soixante quatre pieds neuf pouces une ligne et ayant une profondeur et façade le long de l'Avenue Peters à la marque des hautes eaux du fleuve Mississippi à peu près cent quatre vingt-deux pieds et à peu près de quatre cent soixante dix pieds à la ligne des basses eaux du fleuve.

2° **Tout ce certain morceau ou portion de terre** avec les améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui lui appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Sixième District de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Peters, et les rues Léontine, Tchoupitoulas et Front, lequel est désigné comme îlet numéro deux sur le plan original de Rickerville; la dite portion de terre comprend la moitié du dit îlet le plus près de l'avenue Peters et mesure deux cent cinquante quatre pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, deux cent soixante deux pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Front, deux cent quatre-vingt neuf pieds sept pouces cinq lignes de profondeur sur la façade à la rue Peters, et s'étendant de la rue Tchoupitoulas à la rue Front et une même profondeur sur la ligne du côté près de la rue Léontine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25jan—26—fév—1 8 15 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Marie Gomila Prats et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34 340—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° **Une certaine portion de terre ou morceau de terrain**, situé dans le premier district de cette ville et compris entre les rues Julia, Cypress, Howard et Liberté et ayant les dimensions suivantes, savoir: cent vingt-cinq pieds de face à la dite rue Liberté, cent quatorze pieds plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, cent soixante dix neuf pieds plus ou moins, de profondeur sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard et cent soixante trois pieds quatre pouces plus ou moins, de la ligne inférieure s'étendant de la rue Cypress vers la rue Julia. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, lequel terrain et propriété était alors connue comme la Fabrique de Meubles, ensemble avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en nantissement, et attachées à la dite propriété.

2° **Un certain terrain** situé dans le Second District, carré compris entre les rues Chartres, Madison Dumaine et Levée, maintenant Decatur, désigné par le No 22 sur un plan de C. De Armas voyer, le 10 janvier 1852, et déposé en l'étude d'Antoine Doriocourt, notaire en cette ville; lequel dit terrain mesure vingt-trois pieds un pouce, plus ou moins, de façade à la rue de Chartres, sur une profondeur de soixante quinze pieds six pouces, ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages, cuisine et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, ainsi que 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Sur la première propriété décrite. Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de $1,144. montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1876, et la somme additionnelle de $2,132, le montant des contributions sur 104 actions du dit capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur les contributions de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur dit autres contributions de $208 chacune, parvenant à maturité le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890, inclusivement, chaque contribution portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de l'appel et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété premièrement décrite.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, sur 104 actions, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane à savoir: la somme de $7,280 00, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

Sur la propriété deuxièmement décrite.

Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille cent soixante quatre dollars, montant de la dette du prêt sur les actions, avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 18?6 et de plus la somme de deux mille cent trente deux dollars, montant de contribution sur 104 actions du dit stock maintenant dû avec intérêt à 8 pour cent par an à l'appel ou contribution de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur les autres appels annuels ou contributions de $208 chacun, qui deviennent dus le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890 inclusivement, les appels portant le dit 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de leur maturité, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué, des dites 104 actions qui n'est encore due, mais dont paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille deux cent quatre-vingt dollars ($7,280), et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses lois; et le reste, s'il en est du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 janv—11 18 25—fév 1 8 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 34,733—Division A—Henry E. Gautreaux vs ses créanciers—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire, Henry E. Gautreaux, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire, le 20me jour de février 1892, à 11 heures A. M. de sorte que les biens du dit insolvable soient rendus, déposant devant eux l'état de ses affaires; qu'un syndic soit nommé; que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit votée, que les dits créanciers déterminent quelle disposition sera faite des actifs et dussent rendus, consistant entièrement de propriétés mobilières; et il vendu à l'encan, ou de gré à gré à la volonté des créanciers et sujet à quelles provisions, pareille vente sera faite; et de sorte que pareilles autres matières soient considérées justes et nécessaires; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. B. Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. HANKIN, Député-Greffier.

14 janv—3f au 20fév

Avis.

Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de PIERRE LOUGE voudront bien, les présenter à

FRANK F. DROLLA. Avocat, Bâtisse Morris, coin Canal et Camp.

3 jan—3f en 10 jours

VENTES A L'ENCAN

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Second District.

Cottage Double rue Tremé, entre St-Philippe et Ursulines.

Successions de Charles Ellis et de Marcelite Charles.

Nos 34,523 et 34,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Divisions A. et E.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 2 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, dans le rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu de et conformément à deux ordres de cour, savoir: un dans l'affaire de la succession de Charles Ellis, signé par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en daté le 26 janvier 1892, et l'autre par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division A, daté le 26 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, savoir:

Un certain lot de terre dans le deuxième district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui lui appartiennent, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Marais, St-Philippe et Ursulines, mesurant, au pied français 28 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé sur 120 pieds de profondeur, et 28 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations, connues comme No 223 rue Tremé, consistent d'une maison en bois à un étage, et une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, etc. Bon voisinage, près du marché Tremé, à proximité des écoles et des églises.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes de 1892.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot notaire. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

30 janv—30—6 13 20 27 fév—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Rémunérative de Choix dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 192 et 192 1/2 rue des Français.

No 20,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Succession de Frederick Gast

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue de la Commune.—MERCREDI, 24 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, près Commune, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B. rendu le 15 janvier et signé le 21 janvier, pour le compte de la succession de Frederick Gast, sera vendu à l'encan, savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod ou Villeré mesurant 30 pieds de face à la rue Français sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'un joli cottage double en bois confortable et bien bâti, connu par les Nos 192 et 192 1/2 rue Français, ayant 5 chambres hangar, etc., à chaque corps de logis, rapportant de beaux revenus et près de toutes les accommodations.

Conditions—La moitié en plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété, assurances et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892, en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. M. Gurley, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

2 jan—23 30 fév 6 13 20 24

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Drogues, marchandises de fantaisie, etc.

William A. Vortisher vs ses créanciers.

No 34,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 9 février 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 26 janvier 1892 et rendu dans l'affaire ci dessus mentionnée, au local coin nord ouest de l'Avenue Tulane, anciennement Commune, et Franklin—

Le contenu de la pharmacie.

Aussi la moitié indivise de l'intérêt de l'insolvable à une réclamation contre la Young Men's Excelsior Benevolent Association de la Nouvelle-Orléans, pour dommages, maintenant en litige devant l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous le numéro 24,651, du dossier de la dite Cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

28 janv—28 29—fév 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage de résidence et vastes terrains,

No 286 rue Huitième entre l'avenue St-Charles et la rue Prytanée.

Edward J. Reis vs William Marshall et autres.

No 31,225.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu le 21 décembre 1891, et signé le 30 décembre 1891, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Un certain terrain** dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Huitième Harmonie St Charles et Prytanée désigné par le No 6 du carré No 100 sur un plan de H. Mosbauer, ancien voyer, en date du 4 mai 1844 et déposé pour qu'on s'y refère au bureau de L. Hermann, ancien notaire en cette ville, d'après quel plan le dit terrain mesure 35 pieds de façade plus ou moins sur la rue Huitième, 30 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue Harmonie, sur une profondeur de 141 pieds du côté de la rue Prytanée, et 137 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté opposé, le tout plus ou moins.

2° **Un certain terrain** contigu au terrain précédemment décrit, dans le quatrième district de cette ville désigné par le No 7 du carré No 100, borné par les rues Huitième, Harmonie, St Charles et Prytanée, d'après un plan de C. A. de Armas, le 13 décembre 1853 annexé à un acte de vente pardevant E. L. Lewis, notaire en cette ville, le 16 janvier 1854, d'après quel plan le dit terrain mesure 30 pieds de face à la rue Huitième, 30 pieds 3 pouces et 8 lignes de façade rue Harmonie, 134 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 6 et 137 pieds, 8 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté.

Les améliorations sur les susdits lots de terre consistent en une confortable résidence en bois retirée de la rue, avec cottage de face et deux étages à l'arrière, ayant à peu près 10 chambres, cave etc. Aussi, un grand terrain de surplus s'étendant d'une rue à l'autre, avec un jardin ornemental. La propriété touche aux belles résidences de MM. Claiborne et Irwin et est à proximité de plusieurs maisons élégantes dans le quartier aristocratique de cette section et entre les deux principales rues.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste du prix payable en un et deux ans, respectivement, avec billets d'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement soit du capital et l'intérêt sur les dits billets qui doivent être spécialement garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets et l'acte devra contenir les clauses usuelles et assumer les taxes dues et exigibles en 1892, en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 jan—23 16 23 30—6 fév

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District,

Sur la rue Indépendance, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Jolis Cottages et autres Bâtisses

H. G. Melcher et al.

—vs—

My. Melcher et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34 545.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encanteurs St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 15 janvier 1892 et signé le 21 janvier 1892 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district municipal de cette ville, dans l'îlet No 244, borné par les rues Indépendance, Pauline, Dauphine et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les Nos 2, 3 et 4 et mesurent ensemble 137 pieds de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage avec 2 chambres, 2 cabinets, bâtisse dans le fond avec 2 chambres, une grande bâtisse retirée de la rue avec 8 chambres, cave, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur

23jan—23 30—6 13 20 27 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vins, Liqueurs et Cigares de choix,

Deux magnifiques Chevaux et Wagon recouvert,

Comptoir et Etagères, Comptes à recevoir.

Succession de Dominique Dussard.

No 34,671—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—MARDI, 2 février 1892, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu au local coin des rues Orléans et Robertson, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 janvier 1892, pour le compte de la susdite succession, le contenu du local ci-dessus décrit, consistant de—

Vins, liqueurs, cigares de choix, comptoir et étagères deux chevaux et wagon, comptes à recevoir, etc.

Conditions—Comptant.

28 jan—28 29 30 à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau et installations.

Dans l'affaire de Carlos Madeoll vs ses créanciers.

No 34,204—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—LUNDI, 1er février 1892 à 11:30 h. A. M., il sera vendu à l'enchère publique, au bureau No 155 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans en date du 15 janvier 1892, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le tout et particulièrement les meubles de bureau et installations, pupitres coffres-forts, comptoirs, presses à lettres, divers, contenu dans le dit local, d'après inventaire enregistré.

Conditions—comptant sur les lieux.

30 janv—30 23 30 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare POUR CAPITAL ET ENTREPRISE!

Vente sans réserve de syndic

—DU—

PLAN COMPLET

—DE LA—

N. O. Safe and Lock Company,

CONSISTANT EN

Bouilloire, machine, pompe à vapeur, shafting, courroie et attaches, marteau à vapeur, forges, enclumes, lathes, planers, polishing wheels, sleeves Britts, nickle plating dynamos and bath, scies, vices, limes, outils, castings, frames and safe material, peintures, huiles et autres, serrures, monkey wrenches marteaux, etc. Aussi

20 boîtes serrures de coffre, neuves à combinaison et un lot de meubles de bureau, plus longuement détaillés dans l'inventaire enregistré et contenu dans la fabrique.

Nos 93 et 95 rue South Peters près Lafayette,

Ensemble avec le droit d'occupation de la propriété par la compagnie pour le terme non expiré du bail.

Dans l'affaire de Carlos Madeoll vs ses créanciers.

No 34 204—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—MARDI, 2 février 1892, à 10.30 heures A. M., sur les lieux, Nos 93 et 95 rue South Peters, près Lafayette, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1892, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, les effets ci dessous décrits, à savoir:

1. Le plan complet, Puissance Motrice et Machines, Outils et Appareils de la susdite Fabrique de Coffres-forts et serrures.

2. Vingt (20) serrures à combinaison pour coffre-forts entièrement neuves, modernes, élégantes et de diverses grandeurs.

3. Le droit d'occupation du local Nos 93 et 95 rue S. Peter pour le terme non expiré du bail finissant le 30 septembre 1892.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. B.—La propriété sera premièrement offerte en bloc, si elle n'est pas vendue elle sera immédiatement vendue au détail. La fabrique est en bonne condition et a un parfait état, entièrement montée pour la fabrication de coffres-forts, etc. offrant au capital un placement assuré, et pouvant se développer sous une intelligente direction.

16 janv—16 17 23 24 30—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ A CARROLLTON De Valeur Améliorée et Vacante.

No 10 avenue Dublin, près l'avenue St-Charles.

No 81 rue Madison, et Terrains Vacants coin des rues Madison et Zimple.

Succession de Archibald S. Firth.

No 34,462—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 20 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement et ordre rendu le 5 janvier 1892 et signé le 12 janvier 1892 de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-après, savoir—

1° **Le cottage simple en bois** No 10 rue Dublin contenant hangar de façade six chambres, allée de côté, citerne, etc. dans l'îlet borné par les rues Madison et Hampson et l'avenue St-Charles, septième district de cette ville. Le lot est désigné par le No 5 et mesure 33 pieds de façade à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Près des avenues St-Charles et le marché de Carrollton.

2° **La résidence en bois à deux étages** No 81 rue Madison avec galeries de façade doubles huit chambres, citerne etc. La propriété comprend huit lots de terre Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 12 dans l'îlet 114 borné par les rues Dublin, Madison, Zimple et Troisième.

Les lots 1 à 6 se touchent et mesurent chacun 30 pieds face à la rue Zimple sur 130 pieds de profondeur, le lot No 1 formant le coin des rues Zimple et Madison, et les lots 7 et 13 mesurant chacun 30 pieds face à la rue Madison le lot No 7 ayant une profondeur de 162 pieds 6 pouces, et le lot 13 une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles et se touchant.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier les ventes.

Acte de vente pardevant Fred Diebel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

16jan—16 23 30 fév 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Rémunératrice,

NOS 289 ET 291 RUE CONTI, Près Claiborne.

Dans l'affaire d'Alexander Beck et als. vs. François Charles Beck et als.

No 34 358—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement et à un ordre rendu le 14 janvier 1892, et signé le 21 janvier 1892 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée—

Les deux résidences en bois, à deux étages, désirables et productives, Nos 289 et 291 rue Conti entre Claiborne et Derbigny dans l'îlet autrement borné par la rue St-Louis, Deuxième District de cette ville, chacune contenant 4 chambres et cuisine, en outre une maison détachée à une chambre, hangar, citerne et grande cour. Les lots sont désignés par les Nos 23 et 24 sur un plan dressé par J. Pilié, daté le 1er mai 1840, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situés dans un district très populeux à proximité du centre des affaires, les propriétés rapportant environ $30 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Succession de J. J. L. Abat.

No 34,28?—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 janvier 1892, et rendu dans la succession ci dessus intitulée:

1° **La moitié indivise du droit, titre et intérêt dans et à un certain îlet de terre**, situé dans le Deuxième district de cette ville et borné par les rues Bienville, Conti, Galvez et Clark.

2° **La moitié indivise du droit, titre et intérêt dans et à un certain îlet**, situé dans le Deuxième district de cette ville et borné par les rues Conti, St-Louis, Galvez et Clark.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

30jan—30—fév—6 13 20 27—mars—5

SOARDS'

1891 NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (1ère édition)	3 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappes de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

25 fév— L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$17 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73.